

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0823**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat logement social - Cession, suite à préemption avec préfinancement à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, à titre onéreux, d'un immeuble situé 305 bis et 307, cours Emile Zola

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0823**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat logement social - Cession, suite à préemption avec préfinancement à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, à titre onéreux, d'un immeuble situé 305 bis et 307, cours Emile Zola**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêtés n° 2015-12-22-R-0831 et n° 2015-12-22-R-0832 du 22 décembre 2015, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'immeubles (terrains + bâtis) situés 305 bis et 307, cours Emile Zola à Villeurbanne, pour un montant total de 805 000 €

Il s'agit :

- d'un bâtiment à usage commercial d'un seul niveau, d'une surface utile d'environ 255 mètres carrés, situé au n° 305 bis, cours Emile Zola à Villeurbanne, le tout constituant une propriété bâtie de 293 mètres carrés au sol, édifiée sur une partie de la parcelle cadastrée AT 286, préempté pour un montant de 600 000 €, plus une commission d'agence de 19 230 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 619 230 €,

- d'une maison à usage d'habitation de 2 niveaux, sur sous-sol ainsi qu'une construction annexe d'un seul niveau avec terrasse, situées au n° 307, cours Emile Zola à Villeurbanne, le tout constituant une propriété bâtie de 114 mètres carrés au sol, édifiée sur une partie de la parcelle cadastrée AT 286, préempté pour un montant de 180 000 €, plus une commission d'agence de 5 770 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 185 770 €

Ces biens ont été acquis pour le compte de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, en vue d'une opération de démolition-construction, afin de produire une nouvelle offre de logement social d'une capacité de 15 à 20 logements avec un rez-de-chaussée à vocation commerciale.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, qui préfinance ces acquisitions, s'est engagée à racheter à la Métropole de Lyon ces biens, cédés occupés, au prix de 805 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à ces acquisitions.

La SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes aura la jouissance des biens à compter du jour du paiement du prix des acquisitions par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 décembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession globale à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, pour un montant total de 805 000 € (commissions comprises), des biens cadastrés AT 286 et situés 305 bis et 307, cours Emile Zola à Villeurbanne, en vue d'une opération de démolition-construction afin de produire une nouvelle offre de logement social d'une capacité de 15 à 20 logements avec un rez-de-chaussée à vocation commerciale.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4507, le 26 janvier 2015 pour la somme de 10 706 994,73 € en dépenses et 10 706 994,73 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant total de 805 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente globale seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.